

La loi ORE votée le 8 mars 2018 a pour objectif d'améliorer l'orientation et la réussite des étudiants. Dans ce cadre, les nouveaux bacheliers entrant en licence, notamment, peuvent bénéficier d'une individualisation de leur parcours afin d'améliorer leurs résultats en première année post bac. À la rentrée 2019, 25 600 étudiants en première année de licence générale suivent un aménagement de parcours, soit une hausse de près de 11 000 étudiants en un an. Ce sont 9,3% des néo-bacheliers de licence qui suivent un aménagement de parcours (+3,7 points en un an). Les universités sont de plus en plus nombreuses à les mettre en place, passant de 46 à 62. Les étudiants concernés ont pour la plupart reçu comme proposition d'acceptation une réponse conditionnée « oui si » sur la plateforme Parcoursup. Ils ont très rarement obtenu une mention au baccalauréat et ont souvent accumulé un retard scolaire, facteurs statistiquement moins favorables à la réussite. Si 45% des néo-bacheliers inscrits en première année de licence en 2018 sont passés en L2 en 2019, c'est le cas d'environ 30% des nouveaux bacheliers inscrits avec un aménagement pédagogique. Parmi les étudiants bénéficiant d'un aménagement de durée de la licence, 25% ont acquis le nombre d'ECTS attendus, dont 5% sont passés en L2. Parmi ceux qui n'ont pas atteint l'objectif fixé pour cette première année, 62% sont réinscrits en L1.

Parcours des étudiants suivant un aménagement loi ORE

La loi « Orientation et Réussite des étudiants » (ORE) votée le 8 mars 2018 a pour objectif d'améliorer à la fois l'orientation et la réussite des étudiants. En particulier, de nouvelles modalités d'affectation dans l'enseignement supérieur, matérialisées par la plateforme Parcoursup, permettent de mieux orienter les étudiants pour qu'ils accèdent à une formation plus adaptée au parcours professionnel envisagé. Les universités peuvent proposer aux candidats une entrée en licence conditionnée par une modulation spécifique de la formation : avec un accompagnement pédagogique particulier ou avec une durée allongée. Le candidat accepte, ou non, la proposition, appelée « oui si », après avoir pris connaissance de l'engagement demandé par l'établissement.

En 2019, 638 100 candidats ont accepté une proposition de formation dans l'enseignement supérieur sur la plateforme Parcoursup, dont 322 600 en licence à l'université. Parmi ces derniers, 29 900 candidats ont accepté une proposition « oui si », dont 65% de néo-bacheliers (tableau 1). En 2018, année de mise en œuvre de la loi ORE, ils étaient 21 300, dont 67% de néo-bacheliers. Ce sont donc 41% de candidats supplémentaires en un an. En 2019, les bacheliers généraux, relativement un peu moins nombreux qu'en 2018, représentent la moitié des néo-bacheliers ayant accepté une proposition en licence avec un « oui si ».

Plus d'un tiers (36%) sont des bacheliers technologiques et 14% des bacheliers professionnels, parts près de trois fois plus élevées que celles de ces bacheliers dans l'ensemble des néo-bacheliers inscrits en licence (respectivement 13% et 5%).

Les propositions acceptées sur Parcoursup ne se traduisent pas toujours en inscription effective en licence à l'université, ou pas toujours en parcours aménagé dans cette formation. Ainsi, à la rentrée 2019, 20% des candidats ayant accepté une proposition « oui si » ne sont pas inscrits en licence à l'université et 15% le sont sans parcours aménagé explicitement défini comme résultant de la loi ORE (d'autres aménagements propres à l'établissement pouvant exister). C'est donc 65% des candidats ayant accepté une proposition « oui si » sur Parcoursup qui sont inscrits en licence à la rentrée 2019 en bénéficiant d'un aménagement de parcours. Cette part est plus élevée pour les néo-bacheliers, 74% en 2019.

Les parcours aménagés plus fréquents en 2019 pour les étudiants non néo-bacheliers

À la rentrée 2018, près de 15 000 étudiants inscrits en première année de licence générale étaient dans un cursus aménagé : 4 847 en licence allongée et 10 013 en licence avec compléments parallèles ; 72% de

TABLEAU 1 - Propositions acceptées avec « oui si » en Licence dans Parcoursup en 2018 et 2019

Propositions « Oui si » acceptées	Parcoursup			Répartition selon				Part des cursus aménagés en licence dans les « Oui si »	Part des « Oui si » en licence sans aménagement	Part des « Oui si » non inscrit en licence ou dans une formation universitaire
				origine du candidat		série du bac				
	2018	2019	Évolution	2018	2019	2018	2019	2019	2019	2019
Ensemble des candidats	21 282	29 929	40,6 %	100 %	100 %	-	-	65,2 %	15,0 %	19,8 %
dont Candidats Néo-bacheliers	14 272	19 396	35,9 %	67,1 %	64,8 %	100 %	100 %	73,7 %	14,4 %	11,9 %
dont bacheliers généraux	7 369	9 633	30,7 %	34,6 %	32,2 %	51,6 %	49,7 %	75,6 %	15,6 %	8,8 %
dont bacheliers technologiques	4 787	6 987	46,0 %	22,5 %	23,3 %	33,5 %	36,0 %	73,9 %	13,0 %	13,1 %
dont bacheliers professionnels	2 116	2 776	31,2 %	9,9 %	9,3 %	14,8 %	14,3 %	66,8 %	14,0 %	19,3 %

Note de lecture : En 2019, 29 929 candidats ont obtenu une proposition « oui-si » sur Parcoursup, soit une hausse de 40,6 % entre 2018 et 2019. Parmi eux, 64,8 % sont des néo-bacheliers, 23,3 % des bacheliers technologiques qui représentent 36,0 % des néo-bacheliers. Enfin, parmi ceux qui ont accepté une formation en licence avec un « oui-si » sur Parcoursup, 65,2 % sont inscrits en licence aménagée.

Champ : Propositions acceptées en licence avec « oui si » sur Parcoursup (universités et INALCO)

Source : MESRI-SIES, Parcoursup et SISE-Inscriptions 2018 et 2019

TABLEAU 2 - Les aménagements de cursus en première année de licence en 2018 et en 2019

	Toutes inscriptions			Nouveaux entrants			Nouveaux bacheliers		
	2018-2019	2019-2020	Évol	2018-2019	2019-2020	Évol	2018-2019	2019-2020	Évol
Aménagements Loi ORE	14 860	25 642	72,6 %	12 549	20 564	63,9 %	10 658	17 240	61,8 %
Répartition selon le type de l'inscription	100 %	100 %		84 %	80 %	-8,0	72 %	67 %	-9,0
cursus allongé (plus de 3 ans)	4 847	7 608	57,0 %	4 206	6 159	46,4 %	3 532	5 152	45,9 %
cursus avec compléments parallèles	10 013	18 034	80,1 %	8 343	14 405	72,7 %	7 126	12 088	69,6 %

Note de lecture : À la rentrée 2019, 17 240 néo-bacheliers suivent un aménagement de parcours, soit 67 % des étudiants en cursus aménagé (-5,0 points par rapport à 2018).

12 088 sont en licence avec compléments parallèles et 5 152 en licence allongée, soit une hausse annuelle respective de 69,6 % et de 45,9 %.

Champ : Inscriptions en première année de licence pour la première fois en parcours aménagé à l'université et l'INALCO

Source : MESRI-SIES, SISE-Inscriptions 2018 et 2019

TABLEAU 3 - Les cursus aménagés des nouveaux bacheliers à l'université en L1 en 2018 et 2019

	Part des cursus aménagés parmi les nouveaux bacheliers de licence			Répartition des nouveaux bacheliers inscrits en licence avec cursus aménagés		Répartition de tous les nouveaux bacheliers inscrits en licence	
	2018-2019	2019-2020	Évol	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020
Ensemble	5,6 %	9,3 %	3,7	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Bacheliers généraux	3,8 %	6,1 %	2,3	55,5 %	54,4 %	82,2 %	82,7 %
Bacheliers technologiques	13,7 %	24,5 %	10,8	31,6 %	33,4 %	13,0 %	12,7 %
Bacheliers professionnels	15,0 %	24,6 %	9,6	12,9 %	12,2 %	4,9 %	4,6 %

Note de lecture : À la rentrée 2019, 24,5 % des bacheliers technologiques inscrits en licence le sont avec un aménagement de parcours, part en hausse de +10,8 points par rapport à 2018. Un tiers des nouveaux bacheliers en cursus aménagé sont des bacheliers technologiques (+1,8 point en un an), alors qu'ils ne représentent que 12,7 % de l'ensemble des néo-bacheliers de licence.

Champ : Néo-bacheliers inscrits en licence à l'université

Source : MESRI-SIES, SISE-Inscriptions 2018 et 2019

ces étudiants étaient des néo-bacheliers (tableau 2). De même que les propositions en licence avec un « oui si » sur Parcoursup, le nombre d'étudiants suivant un aménagement de parcours en première année de licence augmente très fortement en 2019 : plus de 25 600 sont inscrits dans un tel parcours pour la première fois¹, effectif en augmentation de 73 % en un an.

En 2019, huit nouveaux étudiants en licence en parcours aménagés sur dix sont inscrits

pour la première fois à l'université et deux tiers sont des néo-bacheliers. Même si leur nombre augmente sensiblement (+62 %), la part de ces derniers dans l'ensemble des étudiants en aménagement diminue de 5 points en un an. Ce type de parcours est plus fréquemment proposé aux redoublants n'ayant pas bénéficié l'an dernier de ce type de parcours ou étudiants en réorientation.

À la rentrée 2018, comme à la rentrée 2019, les étudiants en licence avec compléments parallèles sont plus nombreux que les étudiants en licence allongée. Ces derniers, qui représentent 30 % des cursus aménagés en 2019, ont vu leur nombre augmenter de 57 % en un an, alors que le nombre de parcours avec compléments parallèles progressait de 80 %.

Un quart des néo-bacheliers technologiques et professionnels en licence suivent un aménagement de parcours en 2019

À la rentrée 2019, près d'un néo-bachelier inscrit en première année de licence sur dix suit un parcours avec aménagement (9,3 %). Cette part augmente sensiblement par rapport à la rentrée précédente : l'accroissement atteint 3,7 points.

Le profil des néo-bacheliers inscrits en licence aménagée diffère légèrement de celui de ceux ayant accepté une proposition en licence avec un « oui si » sur Parcoursup. Ce sont un peu moins souvent des bacheliers technologiques (un tiers contre 36 % en

1. Pour une meilleure comparaison temporelle, la population a été restreinte, en 2019, aux nouveaux entrants en première année de licence et aux redoublants ou réorientés ne suivant pas un cursus aménagé en 2018-2019. Ainsi, les étudiants encore en L1 aménagée qui étaient en aménagement en 2018-2019 ne sont pas compris dans les 25 642 : la notion d'aménagement n'est pas assez fiable pour ces étudiants étant donné qu'ils ne sont plus identifiés comme tels par certaines universités.

2019) et professionnels (12 % contre 14 %) au profit des bacheliers généraux (54 % contre 50 %) (tableau 3). Ces derniers sont relativement moins nombreux à ne pas s'inscrire en licence après avoir accepté une proposition « oui-si » en licence sur Parcoursup : 9 % des bacheliers généraux ne sont pas inscrits en licence contre 13 % des bacheliers technologiques et 19 % des bacheliers professionnels. Toutefois, la part des bacheliers professionnels inscrits en licence aménagée parmi l'ensemble des néo-bacheliers de cette série inscrits en licence (25 %), a augmenté de près de 10 points entre 2018 et 2019, comme celle des bacheliers technologiques (25 %, +11 points) : la montée en puissance des licences aménagées dès la deuxième année de la réforme leur bénéficie donc particulièrement.

Les universités sont de plus en plus nombreuses à mettre en place des aménagements de parcours

La forte augmentation du nombre d'étudiants inscrits en première année de licence avec un parcours aménagé s'explique notamment par l'augmentation du nombre d'établissements proposant ces types de cursus. En 2018, première rentrée de mise en place des aménagements loi ORE, 46 universités ont proposé des cursus aménagés et sept académies n'avaient pas de néo-bacheliers dans ces deux types d'aménagements (Caen, Rouen, Poitiers, Reims, Nancy-Metz, Guyane et Mayotte). Après un an, ce nombre passe à 62 universités et l'ensemble des académies, à part Mayotte, comptent des nouveaux bacheliers en aménagement : soit en licence allongée, soit en licence avec compléments parallèles, soit les deux (carte 1 et carte 2). Ainsi, ces aménagements se sont étendus sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine depuis le début de cette réforme. En outre, trois académies se distinguent en accueillant plus de 1 000 étudiants dans ce type de cursus : Versailles (1 749), Nantes (1 139) et Grenoble (1 094).

La part des nouveaux bacheliers de licence suivant un aménagement de parcours est relativement proche de la moyenne nationale (9,3 %) pour la plupart des académies :

entre 8 % et 11 % pour neuf académies et entre 6 % et 14 % pour 19 académies. Elle est au moins trois fois plus faible que la moyenne nationale dans trois académies : seulement 2,4 % des néo-bacheliers de l'académie de Paris bénéficient d'un cursus aménagé ; cette part est aussi à peine de 2,7 % pour les néo-bacheliers de l'académie Nancy-Metz et de 3,2 % pour celle de Poitiers, académies dans lesquelles les universités ont mis en place des aménagements pour la première fois à la rentrée 2019. À l'inverse, cette part est supérieure à 20 %, et en forte progression, dans les académies de Clermont-Ferrand (24,5 % ; +15 points en un an) et de La Réunion (25,8 % ; +21 points en un an).

Quelques universités sont particulièrement en pointe dans la mise en place de licences aménagées.

En 2019, trois nouveaux bacheliers sur dix de l'Université Polytechnique des Hauts de France (ex-Université de Valenciennes) sont en cursus aménagé, soit la part la plus importante des universités françaises. Elle est suivie par les universités de Bretagne Sud (28 %) et de Bordeaux 3 (27 %). Si l'on considère le nombre de bénéficiaires en valeur absolue, ce sont les universités de Grenoble Alpes, de La Réunion et de Clermont Auvergne qui comptabilisent le plus grand nombre de néo-bacheliers en cursus aménagés (+ de 800).

Alors qu'en 2018, l'université de Nanterre était l'université qui comptait le plus de néo-bacheliers dans ces cursus (1 200), elle en accueille deux fois moins en 2019. Cette diminution est en lien avec la baisse du nombre de candidats ayant accepté la proposition « oui si » dans Parcoursup :

1 300 nouveaux bacheliers ont accepté cette proposition en 2018 mais seulement 600 en 2019.

Les néo-bacheliers sont plus nombreux à avoir accepté une proposition « oui si » en 2019 qu'en 2018 (+41 %). La hausse est de plus de 600 candidats dans deux académies (Rennes et Montpellier) et de plus de 500 candidats dans deux universités (l'université de La Réunion et Grenoble Alpes).

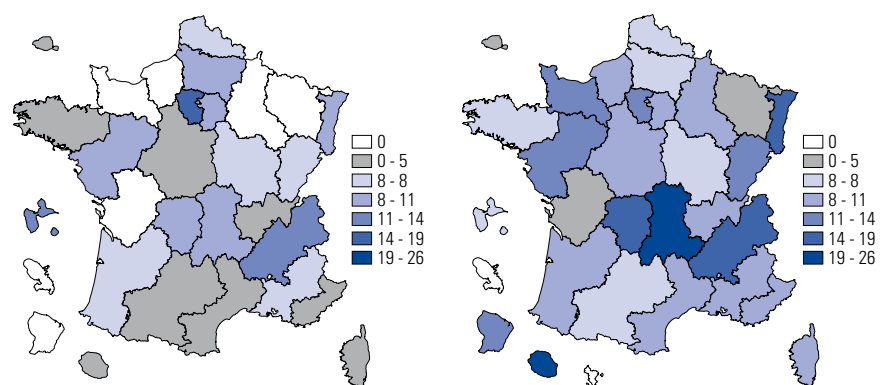
Les trois-quarts des nouveaux bacheliers en cursus aménagé n'ont pas obtenu de mention au baccalauréat

La suite de l'étude porte sur le devenir, en 2019, des nouveaux bacheliers inscrits dans les universités françaises à la rentrée 2018 qui ont suivi une licence avec parcours aménagés.

L'aménagement de parcours en licence peut prendre deux formes : suivre des enseignements spécifiques, en complément de ceux de la licence (cursus avec compléments parallèles), ou s'engager dans un parcours en licence de plus de trois ans (cursus allongé). L'université propose alors à l'étudiant de suivre certains enseignements, l'engagement de l'étudiant pour ceux en licence allongée étant concrétisé par un contrat dans lequel l'acquisition d'un nombre déterminé d'ECTS, appelé dans cette étude ECTS-cibles, détermine la réussite de l'étudiant. À la rentrée 2018, près de 10 500 néo-bacheliers suivent une licence avec parcours aménagé, dont plus des deux-tiers dans un cursus avec compléments parallèles.

Ces aménagements de parcours en licence sont proposés aux étudiants qui

CARTES 1 ET 2 - Poids des néo-bacheliers en cursus aménagés parmi les néo-bacheliers de licence en 2018 et en 2019



Champ : Néo-bacheliers inscrits en licence en parcours aménagés à l'université
Source : MESRI-SIES, SISE-Inscriptions 2018 et 2019

rencontreraient le plus de difficultés à suivre leur première année de licence sans accompagnement spécifique. Aussi ces nouveaux bacheliers inscrits en licence avec un cursus aménagé ont-ils des antécédents scolaires moins favorables à une réussite dans l'enseignement supérieur que ceux de l'ensemble des néo-bacheliers entrant en licence, de manière encore plus marquée pour ceux bénéficiant d'un parcours allongé. À la rentrée 2018, un tiers des néo-bacheliers inscrits en licence avec parcours aménagé a obtenu son baccalauréat avec au moins une année de retard, liée à un redoublement ou plus en primaire ou secondaire. Par comparaison, cette part est de 18 % pour l'ensemble des néo-bacheliers inscrits en licence. En outre, parmi ceux bénéficiant de parcours aménagé, les étudiants en cursus allongé sont un peu plus nombreux à avoir eu leur baccalauréat à plus de 18 ans que ceux en cursus avec des compléments parallèles (36 % contre 32 %) (tableau 4).

Les étudiants en licence aménagée se distinguent aussi des autres étudiants par leur série de baccalauréat d'origine. Si plus de huit néo-bacheliers sur dix en licence sont titulaires d'un baccalauréat général, c'est le cas de 55 % des néo-bacheliers en licence avec parcours aménagé. Près des deux-tiers des nouveaux bacheliers en licence avec compléments parallèles ont obtenu un baccalauréat général (63 %). C'est le cas d'à peine 40 % de ceux en licence allongée. Un tiers des néo-bacheliers en parcours aménagé ont un baccalauréat technologique, part deux fois plus importante parmi les néo-bacheliers bénéficiant d'un allongement du temps de la licence (42 %) que parmi les étudiants en licence avec compléments parallèles (26 %). Bien que peu nombreux (5 % des néo-bacheliers en licence), les bacheliers professionnels représentent 13 % des néo-bacheliers en licence avec parcours aménagé. Plus précisément, ils sont près d'un néo-bachelier sur cinq inscrits en licence allongée et un sur dix en licence avec compléments parallèles. Les trois quarts des nouveaux bacheliers en licence avec aménagement de parcours n'ont pas eu de mention au baccalauréat, alors que cela concerne seulement la moitié de l'ensemble des inscrits en licence : les étudiants suivant un cursus avec compléments parallèles sont un peu plus

TABLEAU 4 - Caractéristiques des néo-bacheliers inscrits en licence à la rentrée 2018

	Inscrits en parcours aménagés	cursus allongé (plus de 3 ans)	cursus avec compléments parallèles	Ensemble des inscrits en licence
Âge au bac				
Au plus 18 ans	67 %	64 %	68 %	82 %
19 ans	26 %	27 %	25 %	15 %
20 ans ou plus	8 %	9 %	7 %	3 %
Sexe				
Hommes	54 %	62 %	49 %	40 %
Femmes	46 %	38 %	51 %	60 %
Baccalauréat				
Bac général	55 %	40 %	63 %	82 %
Bac technologique	32 %	42 %	26 %	13 %
Bac professionnel	13 %	18 %	10 %	5 %
Mention au bac				
Bien ou Très bien	5 %	4 %	5 %	22 %
Assez bien	20 %	18 %	21 %	28 %
Passable	75 %	78 %	74 %	50 %
Disciplines				
Droit	14 %	13 %	15 %	18 %
Économie, AES	16 %	18 %	14 %	14 %
Lettres, Sciences Humaines	26 %	13 %	33 %	42 %
Sciences	25 %	31 %	22 %	18 %
STAPS	19 %	25 %	16 %	9 %
Ensemble	10 469	3 531	6 938	186 643

Note de lecture : 3 531 nouveaux bacheliers sont en cursus allongé à la rentrée 2018. Parmi eux, 64 % ont au plus 18 ans, 62 % sont des hommes, 40 % sont des bacheliers généraux et 78 % n'ont pas obtenu de mention au baccalauréat. 31 % des néo-bacheliers en licence allongée sont en « Sciences » alors que cette part est de 22 % pour les néo-bacheliers suivant un cursus avec compléments parallèles.

Champ : Néo-bacheliers inscrits en licence à l'université à la rentrée 2018

Source : MESRI-SIES, SISE-Inscriptions 2018

nombreux à avoir obtenu une mention (26 % contre 22 %).

Les nouveaux bacheliers en licence avec parcours aménagé sont surreprésentés en Sciences et en STAPS, disciplines où sont inscrits respectivement 25 % et 19 % de ces derniers, tandis que ces proportions sont de 18 % et 9 % dans l'ensemble des licences. La différence est encore plus élevée pour ceux inscrits en licence allongée, qui suivent à hauteur de 31 % un enseignement en Sciences et pour 25 % en STAPS. Inversement, les parcours aménagés sont deux fois moins fréquents en Lettres, langues, sciences humaines : 26 % des licences avec parcours aménagé contre 42 % dans l'ensemble des licences. En revanche, c'est dans cette dernière discipline que des enseignements complémentaires sont le plus souvent proposés (33 %).

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à être dans un cursus aménagé : en 2018, 54 % des néo-bacheliers suivant un parcours avec aménagement sont des hommes. Parmi l'ensemble des nouveaux bacheliers de licence, 40 % sont des hommes. La surreprésentation des hommes dans les parcours aménagés s'explique en partie par la répartition des étudiants

en aménagement par discipline. En effet, à l'université, la part des femmes est respectivement de 38 % et 32 % en Sciences et en STAPS, disciplines surreprésentées dans les parcours aménagés. Au contraire, les femmes sont nettement plus présentes en Lettres, langues et sciences humaines (69 % des étudiants), discipline dans laquelle les parcours aménagés sont plus rares.

Plus d'un néo-bacheliers sur cinq inscrit en licence en parcours aménagé est en deuxième année à la rentrée suivante

Le devenir des nouveaux bacheliers inscrits dans un parcours aménagé se distingue de celui des autres néo-bacheliers inscrits en licence. Les forts écarts détaillés ci-dessous tiennent notamment aux caractéristiques différentes de ces étudiants, en particulier en matière de niveau scolaire initial².

2. Il serait possible d'examiner « toutes choses égales par ailleurs » le devenir des étudiants en licence aménagée, au regard de néo-bacheliers présentant des caractéristiques similaires. Une telle étude plus approfondie, et qui relèverait d'une évaluation de politique publique, n'est pas l'objet de cette note d'information, qui s'en tient à des comparaisons globales.

Ainsi, 21 % des nouveaux bacheliers inscrits dans un parcours aménagé en 2018 sont passés en deuxième année de licence à la rentrée 2019; cette part est très inférieure à la moyenne nationale : 45 % des nouveaux bacheliers de licence sont passés en L2 (tableau 5). Près de trois néo-bacheliers sur dix en licence avec compléments parallèles sont inscrits en deuxième année de licence quand ils ne sont que 5 % en licence allongée. Cette très faible part est logique puisque les étudiants bénéficiant d'un allongement de parcours ont, pour une grande majorité, une L1 dédoublée. Ainsi, 61 % de ces étudiants sont inscrits de nouveau en première année en 2019; la moitié en L1.

Les nouveaux bacheliers inscrits en licence avec des compléments pédagogiques sont plus nombreux à redoubler la L1 que l'ensemble des néo-bacheliers de licence (36 % contre 27 %). Par ailleurs, les réorientations en STS ou IUT sont moins fréquentes pour les néo-bacheliers bénéficiant de ce type d'aménagement que pour ceux en allongement de parcours (6 % contre 8 % respectivement). Aussi, 30 % des nouveaux bacheliers en cursus aménagé ne se sont pas réinscrits en 2019 : ceux en licence allongée sont un peu plus concernés (33 %) que ceux en compléments parallèles (28 %).

Si le nombre de nouveaux bacheliers en cursus aménagé inscrits en Sciences et en STAPS est plus important que la moyenne nationale, les aménagements proposés semblent avoir un effet sur le passage en deuxième année de licence pour cette dernière discipline. Au contraire, l'effet est moindre pour ceux inscrits en Sciences. En STAPS, le taux de passage en L2 est de 27 % pour l'ensemble des néo-bacheliers en aménagement et de 39 % pour ceux en licence avec compléments parallèles. En Sciences, ces taux s'élèvent à 17 % et 27 % respectivement. En revanche, même s'ils sont moins nombreux en Lettres-SHS, le taux de passage est, quant à lui, élevé (26 % pour l'ensemble des néo-bacheliers en aménagement; 31 % pour ceux en licence avec compléments parallèles). Sur l'ensemble des néo-bacheliers, le passage en L2 est plus fréquent en STAPS, en Sciences et en Lettres-SHS (plus de 45 % de passage). Ainsi, le passage en deuxième année de licence diffère selon les disciplines : l'écart entre elles pouvant aller jusqu'à 14 points pour l'ensemble des nouveaux bacheliers en aménagement. Cet écart est plus fort pour les néo-bacheliers en licence avec compléments parallèles (21 points) que pour ceux en licence allongée (11 points).

Pour l'ensemble des néo-bacheliers, la différence du taux de passage en 2^e année entre les regroupements disciplinaires est de 6 points.

Les bacheliers généraux sont plus susceptibles de passer en deuxième année que les bacheliers technologiques et professionnels : 82 % des bacheliers inscrits en L1 en 2018 étaient des bacheliers généraux. La part des bacheliers généraux s'élève à 95 % parmi les inscrits en L2 (tableau 6). Cette tendance est nettement plus marquée pour les nouveaux bacheliers suivant un cursus aménagé. Parmi les néo-bacheliers suivant un cursus de plus de trois ans qui sont passés en deuxième année de licence, 81 % sont des bacheliers généraux (+41 points), 16 % des bacheliers technologiques (-26 points) et 2 % des bacheliers professionnels (-16 points). En L2, 86 % des néo-bacheliers de 2018 en licence avec compléments parallèles ont obtenu un bac général (+23 points). 12 % de ces étudiants sont des bacheliers technologiques (-14 points) et 3 % des bacheliers professionnels (-7 points).

Les nouveaux bacheliers avec mention au baccalauréat sont ceux qui passent en deuxième année de licence : la part des nouveaux bacheliers avec mention est de

TABLEAU 5 - Devenir en 2019 des néo-bacheliers inscrits en licence à la rentrée 2018

	Parcours aménagés	Parcours allongés	Compléments parallèles	Ensemble des inscrits en licence
Passage deuxième année en 2019	21,2 %	5,8 %	29,0 %	-
<i>dont passage en deuxième année de licence</i>	20,6 %	5,2 %	28,5 %	45,5 %
De nouveau en première année en 2019	48,9 %	61,1 %	42,8 %	-
<i>dont de nouveau en première année de licence</i>	40,8 %	51,1 %	35,6 %	27,0 %
<i>dont réorientation en STS/IUT</i>	6,9 %	8,4 %	6,2 %	-
Non inscrits en 2019	29,9 %	33,1 %	28,2 %	-
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Note de lecture : 48,9 % des nouveaux bacheliers inscrits dans un parcours aménagé sont de nouveaux inscrits en première année en 2019, dont 40,8 % encore en première année de licence.

Champ : Néo-bacheliers inscrits en licence à l'université à la rentrée 2018

Source : MESRI-SIES, SISE-Inscriptions 2018 et 2019

TABLEAU 6 - Situation des néo-bacheliers en licence en 2018 inscrits en deuxième année en 2019, selon leur baccalauréat et mention

	Parcours allongés		Compléments parallèles		Ensemble des inscrits en licence	
	Tous	Passage L2	Tous	Passage L2	Tous	Passage L2
Type de baccalauréat						
Bac général	40 %	81 %	63 %	86 %	82 %	95 %
Bac technologique	42 %	16 %	26 %	12 %	13 %	4 %
Bac professionnel	18 %	2 %	10 %	3 %	5 %	1 %
Mention au bac						
Bien ou Très bien	4 %	7 %	5 %	10 %	22 %	36 %
Assez bien	18 %	28 %	21 %	29 %	28 %	33 %
Passable	78 %	65 %	74 %	61 %	50 %	30 %

Note de lecture : 40 % des nouveaux bacheliers inscrits en licence allongée sont des bacheliers généraux. Ce taux passe à 81 % parmi les inscrits en L2 (+41 points).

Champ : Néo-bacheliers inscrits en licence à l'université à la rentrée 2018

Source : MESRI-SIES, SISE-Inscriptions 2018 et 2019

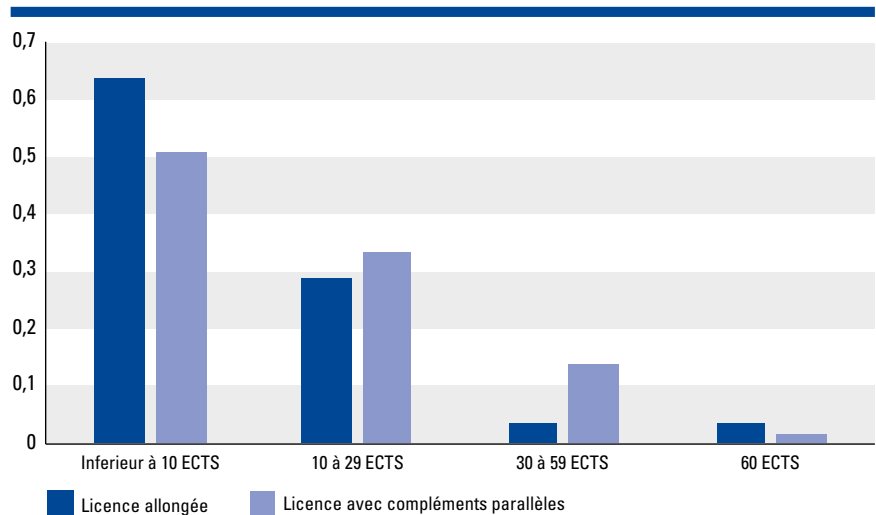
13 points plus élevée en L2, en comparaison de leur part en L1 et ce pour les deux types de cursus aménagés (39 % des néo-bacheliers en licence avec compléments parallèles passés en L2 alors qu'ils ne représentaient que 26 % en L1 ; pour ceux en licence allongée, cette part passe de 22 % à 35 %). Ce taux est plus prononcé pour l'ensemble des nouveaux bacheliers de licence (+19 points) mais ils représentaient déjà 50 % des première année de licence. Les étudiants en licence allongée passés en deuxième année ont tous obtenu le nombre de crédits-cibles de leur contrat, qui était assez élevé : 46 % devaient en obtenir 60 et 30 % entre 30 et 59.

Généralement, les étudiants doivent obtenir 60 crédits afin de valider leur première année de licence (sauf cas exceptionnels, et depuis la réforme de la loi ORE, les étudiants bénéficiant d'un allongement de cursus). Les néo-bacheliers en cursus aménagé qui ne sont pas inscrits en deuxième année l'année suivante ont acquis majoritairement moins de 10 ECTS : 51 % de ceux en licence avec compléments parallèles ont obtenu moins de 10 crédits quand c'est le cas de 64 % des nouveaux bacheliers en licence allongée. Par ailleurs, un tiers ont acquis entre 10 et 29 ECTS, et ce pour les deux types d'aménagement (29 % pour ceux en licence allongée, 34 % pour ceux en licence avec compléments parallèles).

7 % de cette population ont obtenu plus de 30 crédits, cette part est deux fois plus importante pour ceux bénéficiant d'un cursus en trois ans avec compléments pédagogiques (16 %) (graphique 1).

Les étudiants de première année de licence non-inscrits en deuxième année à la rentrée suivante peuvent soit redoubler, soit se réorienter, la majorité en IUT à l'université ou en STS, soit ne plus poursuivre d'études en université ou lycée. À la rentrée 2019, parmi

GRAPHIQUE 1 - Distribution des ECTS obtenus par les néo-bacheliers en cursus aménagés en 2018 non-inscrits en deuxième année en 2019



Note de lecture : 51 % des nouveaux bacheliers en licence avec compléments parallèles ont obtenu moins de 10 crédits et 29 % des néo-bacheliers de licence allongée ont obtenu entre 10 à 29 ECTS.
 Champ : Néo-bacheliers inscrits en licence en parcours aménagés en 2018 non-inscrits en deuxième année à l'université ou en IUT et STS à la rentrée 2019, soit 8 249 étudiants
 Source : MESRI-SIES, SISE-Inscriptions 2018 et 2019, SISE-Résultats 2019

les 8 200 néo-bacheliers inscrits en parcours aménagés en 2018 non-inscrits en deuxième année en 2019, près de quatre sur dix (38 %) ne sont pas inscrits en université ni en IUT ou STS. C'est le cas d'un tiers des 3 300 étudiants non-inscrits en deuxième année qui étaient en parcours allongés en 2018 et de 40 % des 4 900 étudiants non-inscrits en deuxième année en licence avec cursus parallèle.

La quasi-totalité des néo-bacheliers en licence allongée non-inscrits en deuxième année à la rentrée 2019 ont obtenu moins de 30 crédits

Les étudiants suivant une licence avec un allongement de parcours ne doivent pas nécessairement obtenir les 60 crédits dès leur première année en université, même si pour valider leur cursus en licence, ils devront obtenir les 180 crédits. En début d'année, les universités attribuent à ces étudiants

un certain nombre de crédits à acquérir au cours de l'année scolaire, appelé dans cette étude ECTS-cibles.

Près des deux-tiers des bacheliers 2018 entrés en licence allongée qui ne sont pas en deuxième année l'année suivante ont acquis moins de 10 crédits durant l'année scolaire 2018-2019 et 93 % moins de 30 (tableau 7). Une petite partie des néo-bacheliers (4 %) en licence allongée a obtenu 60 crédits sans s'inscrire toutefois en deuxième année. La plupart de ces derniers se sont réinscrits en première année, soit parce que le cumul de crédits ne comptait pas forcément entièrement pour cette formation, soit parce qu'ils ont souhaité se réorienter.

Le nombre d'ECTS obtenus est supérieur pour ceux qui sont à nouveau inscrits en première année à l'université ou en IUT et STS que pour ceux qui ont quitté ces formations : 10 % ont obtenu au moins 30 ECTS et 37 % entre 10 et 29, alors que seulement 2 % de ceux qui ne sont pas réinscrits ont acquis au moins 30 ECTS et 14 % entre 10 et 29.

TABLEAU 7 - Répartition des bacheliers 2018 de première année de licence en parcours allongé non-inscrits en deuxième année à la rentrée 2019, selon leurs ECTS obtenus

Situation à la rentrée 2019	Poids	Part selon le nombre d'ECTS acquis			
		Inférieur à 10 ECTS	10 à 29 ECTS	30 à 59 ECTS	60 ECTS
De nouveau en première année à l'université ou en IUT et STS	65 %	53 %	37 %	5 %	5 %
Non inscrits à l'université ou en IUT et STS en 2019	35 %	84 %	14 %	1 %	1 %
Total	100 %	64 %	29 %	3 %	4 %

Note de lecture : 65 % des bacheliers inscrits en licence en parcours allongé en 2018 non-inscrits en deuxième année à l'université ou en IUT et STS à la rentrée 2019 sont de nouveau en première année à la rentrée 2019. Plus de la moitié (53 %) d'entre eux ont obtenu moins de 10 crédits.
 Champ : Néo-bacheliers inscrits en licence en parcours allongé en 2018 non-inscrits en deuxième année à l'université ou en IUT et STS à la rentrée 2019, soit 3 325 étudiants.
 Source : MESRI-SIES, SISE-Inscriptions 2018 et 2019, SISE-Résultats 2019

Un nouveau bachelier en licence allongée sur cinq non inscrit en deuxième année a acquis le nombre de crédits attendus

Parmi les bacheliers 2018 en licence allongée qui ne sont pas inscrits en deuxième année, 37 % devaient obtenir entre 30 et 59 crédits et également 37 % entre 10 et 29 crédits. L'université a proposé à 14 % d'entre eux de valider la totalité du parcours de L1, alors qu'un étudiant sur dix avait moins de 10 ECTS à obtenir (tableau 8). En fin d'année, huit sur dix n'ont pas acquis le nombre de crédits attendus. En tenant compte des étudiants inscrits en deuxième année, qui ont acquis le nombre d'ECTS attendus, on peut ainsi établir que 25 % des néo-bacheliers en licence allongée ont atteint l'objectif donné. Plus le nombre de crédits attendus est élevé, moins nombreux sont ceux qui les obtiennent : si 88 % des néo-bacheliers non-inscrits en deuxième année qui devaient acquérir moins de 10 ECTS les ont obtenus, c'est le cas de seulement deux étudiants sur dix quand ils devaient en acquérir entre 10 et

29 et de 3 % de ceux qui devaient en obtenir entre 30 et 59. Toutefois, 10 % des étudiants qui devaient acquérir 60 crédits les ont obtenus ; 93 % ont choisi de se réinscrire en L1.

Le nombre d'ECTS à acquérir était à peine moins élevé pour les étudiants qui quittent ce type de formation à la rentrée 2019 que pour ceux réinscrits en première année : 52 % d'entre eux devaient obtenir moins de 30 ECTS pour valider leur contrat, cette part est de 47 % pour ceux inscrits en première année. Cependant ils ont moins souvent acquis leur ECTS-cibles (14 %), même quand le nombre d'ECTS à obtenir était faible : seulement 7 % de ceux qui devaient valider entre 10 et 30 ECTS les ont obtenus, soit quatre fois moins souvent que ceux qui sont réinscrits en première année.

Ces étudiants non-inscrits à l'université ou en IUT et STS en 2019 pourraient avoir abandonné leurs études de licence en cours d'année, comme en témoigne leur absence aux examens : 21 % d'entre eux n'ont obtenu aucune note positive à un examen, sans doute parce qu'ils ne se sont pas présentés. Cette part est de 5 % pour ceux qui sont réinscrits en première année.

Parmi les néo-bacheliers en licence allongée qui sont encore en première année en 2019, 23 % ont acquis le nombre de crédits attendus

Parmi les bacheliers 2018 de nouveau inscrits en première année en 2019, 77 % n'ont pas atteint l'objectif de l'année. Plus de la moitié (53 %) ont obtenu moins de 10 ECTS et seulement 12 % d'entre eux ont atteint leurs crédits-cibles. Naturellement, la part de ceux qui atteignent l'objectif fixé dans leur contrat est d'autant plus élevée que le nombre de crédits obtenus est important. Cependant, seulement 34 % des étudiants ayant acquis 30 à 59 crédits (5 % des étudiants inscrits en première année) ont atteint l'objectif donné et 29 % des étudiants en ayant obtenu entre 10 à 29 (37 % des étudiants) ont validé leur contrat. La quasi-totalité de ceux qui n'ont pas acquis le nombre d'ECTS-cibles ont obtenu moins de 30 crédits : 61 % en ont acquis moins de 10 et 35 % entre 10 et 30. Lorsqu'ils ont atteint leur objectif, seulement 27 % des étudiants ont acquis au moins 30 ECTS.

TABLEAU 8 - Répartition des bacheliers en licence en parcours allongé en 2018 non-inscrits en deuxième année à la rentrée 2019, selon leurs ECTS acquis

Situation à la rentrée 2019		Nombre d'ECTS cibles				
		Inférieur à 10 ECTS	10 à 29 ECTS	30 à 59 ECTS	60 ECTS	Total
De nouveau en première année à l'université ou en IUT et STS	Répartition des ECTS-Cibles	11 %	36 %	39 %	14 %	100 %
	Part d'étudiants ayant obtenu ECTS cibles	90 %	28 %	4 %	14 %	23 %
Non inscrits à l'université ou en IUT et STS en 2019	Répartition des ECTS-Cibles	13 %	39 %	35 %	13 %	100 %
	Part d'étudiants ayant obtenu ECTS cibles	84 %	7 %	0 %	2 %	14 %
Total non-inscrits en deuxième année	Répartition des ECTS-Cibles	12 %	37 %	37 %	14 %	100 %
	Part d'étudiants ayant obtenu ECTS cibles	88 %	20 %	3 %	10 %	20 %

Note de lecture : L'objectif pour 12 % des bacheliers 2018 inscrits en licence en parcours allongé non-inscrits en deuxième année à l'université ou en IUT et STS à la rentrée 2019 est d'obtenir 10 ECTS au plus. 88 % d'entre eux ont atteint cet objectif.

Champ : Néo-bacheliers inscrits en licence en parcours allongé en 2018 non-inscrits en deuxième année à l'université ou en IUT et STS à la rentrée 2019, soit 3 325 étudiants.

Source : MESRI-SIES, SISE-Inscriptions 2018 et 2019, SISE-Résultats 2019

TABLEAU 9 - Situation en 2019 des néo-bacheliers en licence allongée selon s'ils ont acquis les ECTS attendus

Situation à la rentrée 2019		Nombre d'ECTS acquis				
		Inférieur à 10 ECTS	10 à 29 ECTS	30 à 59 ECTS	60 ECTS	Total
De nouveau en première année à l'université ou en IUT et STS	Part de l'objectif atteint	53 %	37 %	5 %	5 %	100 %
	Part de l'objectif non atteint	61 %	35 %	4 %	0 %	100 %
	Part de ceux qui ont atteint l'objectif	12 %	29 %	34 %	100 %	23 %
Non-inscrits à l'université ou en IUT et STS en 2019	Part de l'objectif atteint	71 %	18 %	1 %	10 %	100 %
	Part de l'objectif non atteint	86 %	13 %	1 %	0 %	100 %
	Part de ceux qui ont atteint l'objectif	12 %	19 %	10 %	100 %	14 %
Total non-inscrits en deuxième année	Part de l'objectif atteint	38 %	39 %	6 %	18 %	100 %
	Part de l'objectif non atteint	71 %	26 %	3 %	0 %	100 %
	Part de ceux qui ont atteint l'objectif	12 %	27 %	32 %	100 %	20 %

Note de lecture : 20 % des nouveaux bacheliers en licence allongée ont acquis les crédits attendus. Parmi ceux-ci, 38 % ont acquis moins de 10 crédits. En revanche, 12 % des néo-bacheliers en parcours allongé ont atteint l'objectif. 71 % qui n'ont pas atteint l'objectif ont obtenu moins de 10 ECTS.

Champ : Néo-bacheliers inscrits en licence en parcours allongé en 2018 non-inscrits en deuxième année à l'université ou en IUT et STS à la rentrée 2019, soit 3 325 étudiants.

Source : MESRI-SIES, SISE-Inscriptions 2018 et 2019, SISE-Résultats 2019

Les néo-bacheliers 2018 non-inscrits dans une formation universitaire ou en IUT et STS en 2019 sont plus souvent en situation d'échec : près de 90 % n'ont pas acquis le nombre d'ECTS suffisant. Parmi ceux-là, 86 % ont obtenu moins de 10 crédits ([tableau 9](#)).

Un écart d'au moins 30 crédits pour un tiers des étudiants qui n'ont pas atteint leurs ECTS-cibles

Il est intéressant d'analyser, pour les étudiants qui n'ont pas atteint leurs ECTS-cibles, l'écart entre les crédits obtenus et ceux qu'il leur fallait obtenir.

Ainsi, l'écart entre les ECTS attendus et les ECTS acquis est important quand les néo-bacheliers ont obtenu peu de crédits. Près de huit nouveaux bacheliers sur dix n'ayant pas atteint l'objectif ont plus de 15 crédits d'écart avec ce qui était attendu : 45 % en ont entre 16 et 30 et 34 % plus de 30 ([tableau 10](#)).

Parmi les nouveaux bacheliers en licence allongée qui ont un écart de plus de 15 ECTS avec l'objectif et qui ont obtenu entre 10 et 29 crédits, la très grande majorité (82 %) sont réinscrits en première année en 2019 et 18 % ne sont plus dans une formation universitaire ni en IUT ou STS. Cette différence est moins importante pour ceux qui ont obtenu très peu de crédits (moins de 10 ECTS) et qui ont un écart équivalent avec l'objectif (84 % d'entre eux ont au moins 15 crédits d'écart avec l'attendu) : près de la moitié (46 %) ne sont pas ré-inscrits.

Trois néo-bacheliers avec mention sur dix non-inscrits en deuxième année obtiennent les ECTS demandés contre 18 % de ceux sans mention

Le profil scolaire des néo-bacheliers en licence avec parcours allongé en 2018 non-inscrits en deuxième année en université ou en IUT ou STS en 2019 est différent de ceux qui sont inscrits en deuxième année : ce sont deux fois moins souvent des bacheliers généraux (38 %) et plus fréquemment des bacheliers qui n'ont pas eu de mention (78 % contre 65 %). Plus de quatre sur dix (43 %) sont des bacheliers

TABLEAU 10 - Ecart entre les ECTS acquis et les ECTS attendus, selon les ECTS acquis

		ECTS acquis			Total
		Inférieur à 10 ECTS	10 à 29 ECTS	30 à 59 ECTS	
Part des ECTS acquis		71 %	26 %	3 %	100 %
Écart en des ECTS acquis et des ECTS attendus	Moins de 5 ECTS	2 %	1 %	6 %	2 %
	Entre 5 et 15 ECTS	15 %	30 %	27 %	19 %
	Entre 16 et 30 ECTS	49 %	33 %	67 %	45 %
	Plus de 30 ECTS	35 %	37 %	0 %	34 %
Total		100 %	100 %	100 %	100 %

Note de lecture : 71 % des néo-bacheliers en licence allongée qui n'ont pas acquis le nombre d'ECTS attendus ont acquis moins de 10 ECTS. L'écart entre le nombre d'ECTS attendus et celui acquis est de plus de 30 ECTS pour 35 % d'entre eux.
 Champ : Néo-bacheliers inscrits en licence en parcours allongé en 2018 n'ayant pas obtenu leurs ECTS-cibles, soit 2 657 étudiants.
 Source : MESRI-SIES, SISE-Inscriptions 2018 et 2019, SISE-Résultats 2019

TABLEAU 11 - Situation des néo-bacheliers en licence allongée non-inscrits en deuxième année en 2019, selon leur baccalauréat, mention et présence aux examens

Situation en 2019	Caractéristiques	Répartition selon atteinte de l'objectif		Poids	
		Non	Oui		
De nouveau en première année en 2019	Type de baccalauréat				
	Bac général	77 %	23 %	44 %	
	Bac technologique	74 %	26 %	42 %	
	Bac professionnel	82 %	18 %	14 %	
	Mention au bac				
	Bien ou Très bien	53 %	47 %	5 %	
	Assez bien	70 %	30 %	19 %	
	Passable	80 %	20 %	76 %	
	Total première année en 2019		77 %	23 %	100 %
	Présence aux examens				
Part au moins une note > 0		95 %	95 %	95 %	
Part une note > 0 dans chaque UE		26 %	49 %	31 %	
Non inscrits en 2019	Type de baccalauréat				
	Bac général	88 %	12 %	27 %	
	Bac technologique	84 %	16 %	46 %	
	Bac professionnel	86 %	14 %	27 %	
	Mention au bac				
	Bien ou Très bien	80 %	20 %	3 %	
	Assez bien	85 %	15 %	15 %	
	Passable	86 %	14 %	83 %	
	Total non inscrits en 2019		86 %	14 %	100 %
	Présence aux examens				
Part au moins une note > 0		79 %	75 %	79 %	
Part une note > 0 dans chaque UE		18 %	23 %	19 %	
Total non inscrits en deuxième année en 2019	Type de baccalauréat				
	Bac général	80 %	20 %	38 %	
	Bac technologique	78 %	22 %	43 %	
	Bac professionnel	84 %	16 %	19 %	
	Mention au bac				
	Bien ou Très bien	59 %	41 %	4 %	
	Assez bien	74 %	26 %	18 %	
	Passable	82 %	18 %	78 %	
	Total non inscrits en deuxième année		80 %	20 %	100 %
	Présence aux examens				
Part au moins une note > 0		89 %	90 %	89 %	
Part une note > 0 dans chaque UE		23 %	42 %	27 %	

Note de lecture : 20 % des néo-bacheliers en licence allongée non-inscrits en deuxième année ont acquis le nombre d'ECTS attendus. Cette part est de 22 % pour les bacheliers technologiques, qui représentent 43 % des néo-bacheliers non-inscrits en deuxième année. 89 % des néo-bacheliers en licence allongée non-inscrits en deuxième année ont eu au moins une note positive aux examens et 27 % au moins une note positive dans chaque unité d'enseignement.
 Champ : Néo-bacheliers inscrits en licence en parcours allongé en 2018 non-inscrits en deuxième année à l'université ou en IUT et STS à la rentrée 2019, soit 3 325 étudiants.
 Source : MESRI-SIES, SISE-Inscriptions 2018 et 2019, SISE-Résultats 2019

technologiques et un sur cinq (19 %) a un baccalauréat professionnel ([tableau 11](#)). Quand ils ne sont pas inscrits en deuxième année, les trois-quarts des bacheliers généraux se réinscrivent en première année en

université ou en IUT et STS et meilleure est la mention au baccalauréat, plus fréquente est la réinscription en première année. Aussi les bacheliers généraux sont-ils relativement plus nombreux parmi les

étudiants réinscrits en première année que parmi ceux non-inscrits à l'université ou en IUT et STS (respectivement 44 % et 27 %). Les bacheliers professionnels représentent une part deux fois plus importante parmi les étudiants non-inscrits à la rentrée 2019 (27 %) que parmi ceux inscrits en première année. Seuls les bacheliers technologiques sont aussi souvent présents dans ces deux parcours.

Si le passage en deuxième année diffère fortement selon la série du baccalauréat, acquérir ou non les crédits attendus pour les étudiants qui ne sont pas inscrits en deuxième année dépend peu de cette caractéristique. La part de néo-bacheliers en cursus allongé non-inscrits en deuxième année qui n'ont pas acquis les ECTS attendus est de 78 % pour les bacheliers technologiques, 80 % pour les bacheliers généraux et 84 % pour les bacheliers professionnels. Il n'en n'est pas de même pour la mention obtenue : 18 % des bacheliers qui n'ont pas eu de mention acquièrent les crédits attendus, cette part atteint 29 % pour les bacheliers avec mention.

L'assiduité d'un étudiant peut être approchée par sa présence aux examens, elle-même mesurée par le fait d'avoir une note supérieure à 0. Qu'ils aient atteint ou pas leur objectif, neuf étudiants sur dix non-inscrits en deuxième année ont eu au moins une note positive à un examen. Cette proportion est plus élevée pour les étudiants réinscrits en première année (95 %) que pour ceux non-réinscrits (79 %).

Cependant, si un étudiant en parcours allongé doit valider une partie des 60 crédits à acquérir pour passer en deuxième année, ces crédits peuvent ne pas se situer dans toutes les unités d'enseignement, suivant l'objectif qu'il a conclu avec l'université.

Aussi, pour ces étudiants, avoir une note positive dans chaque unité d'enseignement est un indicateur qui permet seulement d'approcher son assiduité. On observe toutefois que les étudiants non-inscrits en deuxième année sont nettement plus nombreux à avoir eu au moins une note positive dans chaque unité d'enseignement quand ils ont acquis le nombre d'ECTS attendus. En effet, c'est le cas de 42 % de ceux qui ont atteint leur objectif et de 23 % de ceux qui ne l'ont pas atteint, soit 19 points d'écart. Cette différence est nettement plus marquée pour ceux qui sont réinscrits en première année (23 points) que pour ceux qui ne sont pas inscrits à l'université ou en IUT et STS (4 points).

Un néo-bachelier sur cinq en licence avec compléments parallèles en 2018 réinscrit en première année à la rentrée 2019 a obtenu au moins 30 crédits

Parmi les 7 000 bacheliers inscrits en licence avec compléments parallèles en 2018, sept sur dix ne sont pas inscrits en deuxième année à la rentrée suivante (71 %). Parmi eux, la moitié se sont réinscrits en licence et un sur dix en IUT ou STS (tableau 12). En lien avec leurs antécédents scolaires plus favorables à la réussite, les résultats des néo-bacheliers en licence avec compléments parallèles non-inscrits en deuxième année sont meilleurs que ceux des étudiants en parcours allongé : 51 % ont acquis moins de 10 ECTS, situation de 64 % des bacheliers en licence allongée en 2018. De même, le nombre d'ECTS obtenus est supérieur pour ceux qui sont à nouveau inscrits en première année en licence ou en IUT ou STS par

rapport à ceux qui ne sont pas re-inscrits : 20 % ont obtenu au moins 30 ECTS alors que c'est le cas de seulement 8 % des sortants. Les quelques 400 étudiants qui se sont réorientés en IUT ou STS ont obtenu des résultats intermédiaires, meilleurs que ceux qui ne se sont pas réinscrits, mais inférieurs à ceux encore en licence en 2018.

Les bacheliers professionnels en cursus avec compléments parallèles sont plus nombreux à être de nouveau en première année en 2019

Les antécédents scolaires des néo-bacheliers 2018 en licence avec compléments parallèles non-inscrits en deuxième année en université ou en IUT et STS en 2019 diffèrent de ceux qui sont inscrits en deuxième année : 54 % sont des bacheliers généraux, soit 30 points de moins que ceux inscrits en deuxième année et près de huit sur dix n'ont pas eu de mention au baccalauréat, situation de 61 % des néo-bacheliers de licence avec compléments parallèle en 2018 inscrits en deuxième année (tableau 13).

Comme pour les étudiants en licence allongée, les néo-bacheliers réinscrits en première année ont un meilleur profil scolaire que ceux qui ne sont plus à l'université ou en STS. Six sur dix sont détenteurs d'un baccalauréat général et un sur dix d'un baccalauréat professionnel. Ces parts sont respectivement de 44 % et 20 % pour les étudiants non réinscrits. En revanche, ils sont quasiment aussi nombreux à ne pas avoir eu de mention au baccalauréat.

Qu'ils soient réinscrits en première année ou non, le nombre de crédits obtenus est en lien avec la série et la mention au baccalauréat. Plus le nombre de crédits obtenus

TABLEAU 12 - Répartition des bacheliers 2018 de première année de licence avec compléments parallèles non-inscrits en deuxième année à la rentrée 2019, selon leurs ECTS obtenus

Situation à la rentrée 2019	Poids	Part selon le nombre d'ECTS acquis				Total
		Inférieur à 10 ECTS	10 à 29 ECTS	30 à 59 ECTS	60 ECTS	
De nouveau en première année en 2019	47 %	40 %	40 %	19 %	1 %	100 %
dont de nouveau en première année de licence	35 %	36 %	43 %	20 %	1 %	100 %
dont réorientation en STS/IUT	10 %	60 %	27 %	10 %	3 %	100 %
Non inscrits en 2019	53 %	68 %	23 %	6 %	2 %	100 %
Ensemble	100 %	51 %	34 %	14 %	2 %	100 %

Note de lecture : 47 % des bacheliers inscrits en licence avec compléments parallèles en 2018 non-inscrits en deuxième année à la rentrée suivante sont inscrits en première année l'université ou en IUT et STS. Parmi eux, 40 % ont obtenu moins de 10 ECTS.

Champ : Néo-bacheliers inscrits en licence avec compléments parallèles en 2018 non-inscrits en deuxième année à l'université ou en IUT et STS à la rentrée 2019, soit 4 924 étudiants.

Source : MESRI-SIES, SISE-Inscriptions 2018 et 2019, SISE-Résultats 2019

TABLEAU 13 - Situation des néo-bacheliers en licence avec compléments parallèles non-inscrits en deuxième année, selon leur baccalauréat, mention et présence aux examens

Situation en 2019		ECTS acquis				
		Inférieur à 10 ECTS	10 à 29 ECTS	30 à 59 ECTS	60 ECTS	Total
De nouveau en première année en 2019	Type de baccalauréat					
	Bac général	51 %	65 %	73 %	74 %	61 %
	Bac technologique	36 %	26 %	23 %	26 %	29 %
	Bac professionnel	13 %	9 %	5 %	0 %	10 %
	Mention au bac					
	Bien ou Très bien	3 %	3 %	5 %	62 %	3 %
	Assez bien	16 %	19 %	23 %	33 %	19 %
	Passable	82 %	78 %	72 %	38 %	78 %
	Total première année en 2019	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Présence aux examens					
Part au moins une note > 0	84 %	100 %	100 %	100 %	94 %	
Part une note > 0 dans chaque UE	36 %	65 %	74 %	100 %	55 %	
Non inscrits en 2019	Type de baccalauréat					
	Bac général	38 %	52 %	69 %	80 %	44 %
	Bac technologique	39 %	33 %	23 %	7 %	36 %
	Bac professionnel	23 %	15 %	8 %	12 %	20 %
	Mention au bac					
	Bien ou Très bien	2 %	2 %	4 %	12 %	3 %
	Assez bien	15 %	18 %	26 %	15 %	16 %
	Passable	82 %	80 %	70 %	61 %	81 %
	Total non inscrits en 2019	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Présence aux examens					
Part au moins une note > 0	67 %	100 %	100 %	100 %	77 %	
Part une note > 0 dans chaque UE	19 %	39 %	56 %	100 %	27 %	
Total non inscrits en deuxième année en 2019	Type de baccalauréat					
	Bac général	44 %	62 %	72 %	77 %	54 %
	Bac technologique	38 %	28 %	23 %	17 %	32 %
	Bac professionnel	18 %	10 %	5 %	6 %	14 %
	Mention au bac					
	Bien ou Très bien	3 %	3 %	5 %	37 %	3 %
	Assez bien	15 %	19 %	23 %	24 %	18 %
	Passable	82 %	79 %	72 %	49 %	79 %
	Total non inscrits en deuxième année	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	Présence aux examens					
Part au moins une note > 0	75 %	100 %	100 %	100 %	87 %	
Part une note > 0 dans chaque UE	27 %	58 %	71 %	100 %	44 %	

Note de lecture : Parmi les néo-bacheliers en licence avec compléments parallèles non-inscrits en deuxième année qui ont acquis moins de 10 ECTS, 44 % sont des bacheliers généraux, 82 % ont eu un baccalauréat sans mention, 75 % ont eu au moins une note positive à un examen et 27 % au moins une note positive dans chaque unité d'enseignement.

Champ : Néo-bacheliers inscrits en licence en parcours avec compléments parallèles en 2018 non-inscrits en deuxième année à l'université ou en IUT et STS à la rentrée 2019, soit 4 824 étudiants.

Source : MESRI-SIES, SISE-Inscriptions 2018 et 2019, SISE-Résultats 2019

augmente, plus la part des néo-bacheliers technologiques et professionnels diminue, passant de 56 % pour les néo-bacheliers non-inscrits en deuxième année qui ont acquis moins de 10 ECTS à 23 % pour ceux qui en ont obtenu 60. Il en est de même pour les mentions, mais de manière moins accentuée : la part des bacheliers sans mention diminue de 10 points entre les néo-bacheliers non-inscrits en deuxième année ayant obtenu moins de 10 crédits et ceux en ayant acquis entre 30 et 59.

L'assiduité des étudiants, mesurée par leur présence aux examens, est aussi un élément déterminant pour l'obtention de crédits. Elle

est approchée par le fait d'avoir une note supérieure à 0. Naturellement, quelle que soit la situation de l'étudiant en 2019, le taux de présence aux examens augmente avec le nombre de crédits obtenus : à peine plus d'un quart (27 %) des néo-bacheliers qui ont obtenu moins de 10 crédits ont été présents à au moins un examen de chaque unité d'enseignement d'inscription, contre sept sur dix qui en ont obtenu entre 30 et 59. Au regard de l'assiduité, la situation est plus favorable pour les néo-bacheliers réinscrits en première année. Parmi les néo-bacheliers non réinscrits en 2019, près d'un quart (23 %) n'ont été présents à aucun examen,

situation de 6 % de ceux qui se réinscrivent en première année. Cette absence à tout examen est vraisemblablement le signe d'un abandon d'études en cours d'année universitaire. De plus, près des trois-quarts (73 %) ne se sont pas présentés à au moins un examen de chaque unité d'enseignement. C'est le cas de 45 % des étudiants réinscrits.

**Cyrielle Perraud-Ussel,
Pierre Boulet, Diane Marlat,
MESRI-SIES**

Champ, sources et définitions

Population étudiée : Étudiants inscrits en licence à l'université en 2018-2019, en inscription principale et bénéficiant d'une individualisation de parcours définie par la loi ORE (licence allongée et licence avec compléments parallèles), hors inscriptions simultanées en licence et CPGE. Les étudiants en échange entrant ont été retiré de l'analyse sur le devenir des néo-bacheliers en cursus aménagé.

Champ géographique : France entière (hors Nouvelle-Calédonie). Soit 66 universités ainsi que l'institut national universitaire d'Albi, le centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte, l'université de Lorraine, l'INALCO et les sept Communautés d'universités et d'établissements (COMUE).

Sources

- Enquête SISE-Inscriptions : Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant qui recense les inscriptions acquittées par les étudiants. Les données publiées ici sont les données définitives relatives aux années 2018-2019 et 2019-2020. La situation est observée au 15 janvier 2019 et au 15 janvier 2020. Cette date permet de tenir compte des inscriptions tardives mais exclut les étudiants ayant abandonné rapidement et ceux ne s'inscrivant qu'en février dans le cadre de la semestrialisation des cursus LMD.

- Enquête SISE-Résultats : elle recense les résultats des étudiants inscrits. La situation est observée au 15 mars 2020 pour les résultats de la session 2019.

- Systèmes d'information Scolarité et Scolege du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, système d'information de l'enseignement agricole du ministère de l'agriculture et de l'alimentation : ils recensent les étudiants inscrits dans une formation du supérieur dans un établissement du second degré (Section de Technicien Supérieur, CPGE...).

- Parcoursup campagne 2018 et campagne 2019 en France métropolitaine + DROM.

Définition :

Les néo-bacheliers sont des étudiants qui, ayant obtenu leur baccalauréat lors de la dernière session, s'inscrivent en première année de cursus licence (les titulaires d'une équivalence ne sont pas comptabilisés comme nouveaux bacheliers).

Pour en savoir plus

- Razafindratsima N., Bonnevalle L., « Parcours et réussite en licence : Les résultats de la session 2019 », *Note Flash* n°22, octobre 2020.
- Bonnevalle L., Marlat D., Razafindratsima N., Yvon C., « Réussite et assiduité en 1^{re} année de licence : impact de la loi ORE, nouveaux indicateurs », *Note d'information du SIES*, n° 20.16, 2020.
- Rateau G., Marlat D., Perraud-Ussel C., « Crédits ECTS et effets de la loi ORE : une première mesure », *Note d'information du SIES*, n° 20.08, 2020.
- Boulet P., « PARCOURSUP 2018 : Propositions d'admission dans l'enseignement supérieur et réponses des bacheliers », *Note Flash* n° 17, Octobre 2018.